

Adhésion ,Tarifs cours individuels ou semi-individuels et leurs

CGV (Concitions Générales de vente) à domicile ou
dans la salle sur créneaux réservés et libérés.



(septembre 2026 - 2027)

	Forfait 30 séances (valable 12 mois)	Forfait 20 séances (valable 6 mois)	Forfait 10 séances (valable 3 mois)
Cours Solo	65 €/pers/1heure	70€/pers/1heure	80€/pers/1heure
Cours Binôme	80 €/2pers/1heure	85€/2pers/1heure	90€/2pers/1heure
Cours Trio	25€ /pers/1heure	28 €/pers/1heure	32€/pers/1heure
Cours Quatuor	18€ /pers/1heure	20€ /pers/1heure	22€ /pers/1heure

NOM :..... Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Forfait choisi

• nombre de séances

Modalités de paiement : **Veillez rayer les mention inutiles**

- Chèque
- Virement (RIB à télécharger ur le site www.macoachsportive.com)

Tous les règlements sont effectués avant le début de la période concernée.

❖ **Organisation annuelle des cours :**

Le règlement choisi correspond à un nombre de séances sportives précis (hors pauses= 7 semaines sur 53 annuelles = les trois premières semaines d'août, les 15 jours Noël et Jour de l'an, la remière semaine des vacnces scolaires d'Hiver et celle des vacances de Pâques).

❖ **Fonctionnement :**

Les séances et le créneau sont stables et convenus entre Agnès et le Client mais pourra être reporté exceptionnelllement à l'avance.

Le cours d'essai nécessite de signer une décharge et sera facturé au prix unitaire d'une leçon à l'année
Le matériel est fourni par Agnès.

❖ **Documents à fournir :**

- ➔ Un certificat médical OBLIGATOIRE pour l'inscription datant de moins de 3 mois attestant d'une non contre-indication à la pratique CHOISIE et/ou d'une activité cardio-vasculaire ou bien datant de moins de 3 ans si la personne l'accompagne du questionnaire santé et a répondu par « NON » aux 9 questions santé.
- ➔ Le règlement JOINT à la présente adhésion par chèque ou par virement
- ➔ Le contrat dûment rempli et signé

❖ **Cotisation et Assurance:**

Tout forfait commencé sera dû en totalité et ne pourra être suspendu ou remboursé sauf dans les cas exceptionnels suivants : maladie longue durée, grossesse ou accident entraînant une incapacité totale à la pratique du sport de plus d'un mois justifiée par un certificat médical.

Toute séance annulée dans moins de 24 heures est dûe et décomptée du forfait.

Chaque adhérent est assuré pour tout accident qui pourrait lui arriver engageant sa responsabilité civile.

❖ **Communication :**

J'accepte ou pas (RAYER LA MENTION INUTILE) d'intégrer le groupe whatsapp « SPORT ET Bien-être GRAMMONT -PREBENDES-MICHELET) dédié aux cours avec des rappels concernant le matériel, la logistique relative au Parc et/ou aux rappels des trêves sportives ; seule l'administratrice peut y écrire.

Signature Adhérent :

Signature Agnès, MA COACH SPORTIVE